Pret a un enfant

Par ktm

bonjour,
est il possible de faire un pret a un de mes enfants afin qu il puisse acquérir sa résidence principale le temps qu il vende son ancienne résidence et enfin d éviter un pret relais bancaire?
merci pour vos réponses

Par Isadore

Bonjour,

Oui, il est simplement obligatoire de faire un contrat écrit pour une somme supérieure à 15000 euros qui peut prendre la forme d'une reconnaissance dette qui peut notamment servir de justificatif auprès de la banque ou du fisc : [url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2975]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2975[/url]

Le prêteur doit également déclarer le prêt au fisc s'il porte sur une somme supérieure à 5 000 euros : [url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1059#]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1059#[/url]

Il est possible mais pas obligatoire de passer par un notaire. Cela peut être utile si l'on craint des litiges lors d'une future succession, mais c'est payant.